



| AGIR POUR LE LOGEMENT |



contact@acropoletransactions.fr

Tél. : 04 78 57 88 62

www.acropoletransactions.fr



BAREME DE COMMISSIONS MAXIMUM (TVA 20 %)

A la charge du vendeur sur la base du prix de vente

VENTE D'APPARTEMENTS OU IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

VENTE DE VILLAS OU MAISONS

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

VENTE D'IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL, BUREAUX

DE 1 € A 60 000 € : forfait de 6 000 € TTC
DE 60 001 € A 100 000 € : à hauteur de 10 %
DE 100 001 € A 130 000 € : à hauteur de 7 %
DE 130 001 € A 150 000 € : à hauteur de 6 %
DE 150 001 € à 800 000 € : à hauteur de 5 %
A PARTIR DE 800 001 € : à hauteur de 4 %

VENTE DE TERRAINS

Jusqu'à 180 000 € : à hauteur de 9 000 € TTC
Au-delà : 5 % du prix de vente

CONDITIONS PARTICULIERES

Programmes neufs et lotissements : honoraires selon les conditions imposées par le promoteur.

Délégation : honoraires selon le mandat d'origine

Honoraires spécifiques sur affaires particulières : volumes importants, clients récurrents, inter-agence

ESTIMATIONS OFFERTES

Les estimations réalisées dans le cadre de successions, donations/partages, liquidations de communauté, ISF ne donnant pas lieu à une mise en vente, seront facturées 240 € TTC

